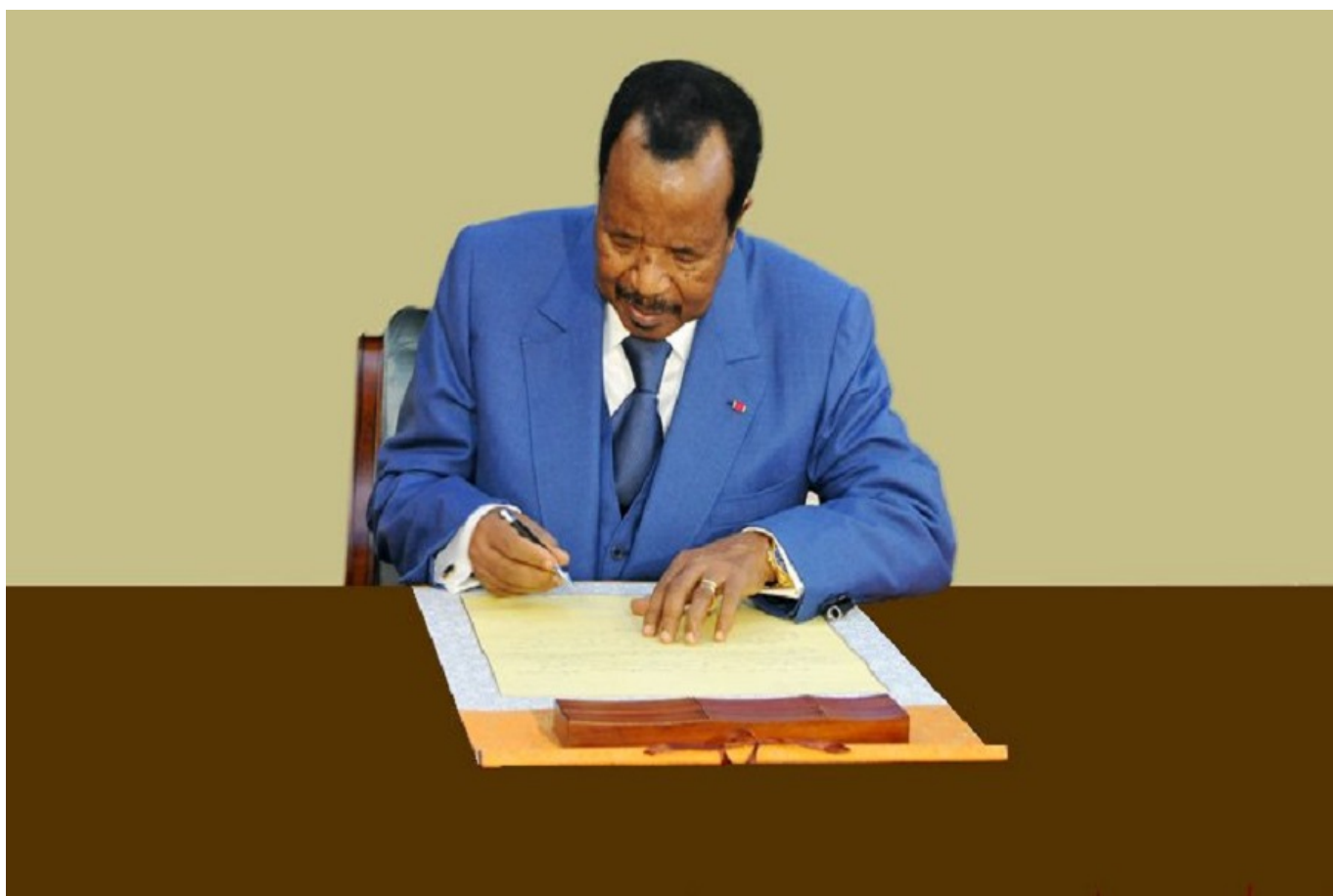




Le Président Paul Biya dans un décret di 9 avril 2024, a procédé à des nominations de Recteurs dans plusieurs Universités d'Etat au Cameroun.

Maurice Aurélien Sosso quitte ses fonctions de Recteur de l'université de Yaoundé I après deux prorogations de son mandat. Le Pr Remy Magloire Etoua le remplace à la tête de l'université de Yaoundé I, venant de l'université de Bertoua.

Dans la même lignée, le Pr Dieudonné Pegnyemb prend le relais à Bertoua, poursuivant le travail amorcé par Remy Magloire Etoua.

En parallèle, un autre décret nomme Guillaume Ekambi comme nouveau président du Conseil d'administration de l'université de Douala.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2024/106 DU 09 AVR 2024
 portant nomination de Recteurs dans certaines
 Universités d'Etat.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

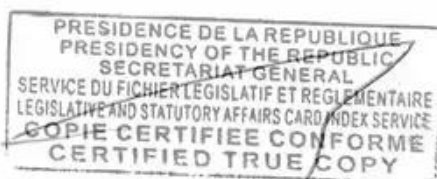
- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** le décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'universités ;
- Vu** le décret n°93/036 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
- Vu** le décret n°93/037 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé II ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** le décret n°2022/003 du 05 janvier 2022 portant création d'Universités ;
- Vu** le décret n°2022/008 du 06 janvier 2022 portant organisation administrative et académique de l'Université de Bertoua,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans certaines universités d'Etat :

I – UNIVERSITE DE BERTOUA

Recteur : Monsieur PEGBYEMB Dieudonné Emmanuel, Professeur.



II – UNIVERSITE DE YAOUNDE I

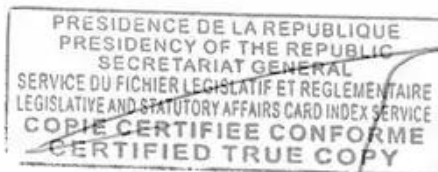
Recteur : Monsieur ETOUA Rémy Magloire Dieudonné, Professeur.

III – UNIVERSITE DE YAOUNDE II

Recteur : Monsieur OMGBA Richard Laurent, Professeur.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.



YAOUNDE, le 09 AVR 2024



PAUL BIYA